

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 06 mars 2020 à 20 heures
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation du 26 février 2020 membres : en exercice : 15 présents : 12 pouvoir : 3
--

Présents : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth, RANGEARD Michaël, JOUFFLINEAU Céline, DERSOIR Emmanuel, MARAIS Gabriel, LE MERRE Carole, GOYET Olivier, LEPAGE Thierry, BRAULT Thierry, CLAUDE Gisèle.

excusés :

PICHOT Edith a donné pouvoir à CHEVREUL Elisabeth
 PETIGAS Cédric a donné pouvoir à DERSOIR Emmanuel
 BRUNET Yvette a donné pouvoir à GADBIN Joël

secrétaire de séance : GOYET Olivier

Ordre du jour :

approbation des comptes administratifs 2019 : commune et lotissement de la Bédénnerie
 vote des taux d'imposition 2020, des subventions communales, étude de devis, Rifseep information à compléter
 vote des budgets primitifs 2020 : commune et lotissement de la Bédénnerie
 Questions diverses

D2020.03

EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2019 : budget commune

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), conforme au compte de gestion 2019 de Madame le Trésorier de CHATEAU GONTIER, lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		Investissement (voir p 6 du document)		COMMUNE	
dépenses	625 053,85 €	dépenses	228 020,78 €	solde	176 596,36 €
recettes	668 210,79 €	recettes	282 776,08 €	97 912,24 € sur l'année	
excédent de clôture	43 156,94 €	excédent de clôture	54 755,30 €		
excédent antérieur	11 721,48 €	déficit antérieur	- 13 297,36 €		
Résultat cumulé	54 878,42 €	Résultat cumulé	41 457,94 €		
reste à réaliser					
prélèvement prévu		dépenses	41 000,00 €	96 336,36 €	
au budget primitif		recettes	121 260,00 €		
		excédent	80 260,00 €		
		besoin de financement		0 €	
prélèvement proposé	40 000,00 €	prélèvement proposé	40 000,00 €		
solde	14 878,42 €	solde	161 717,94 €	176 596,36 €	

Soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2018		2019	
investissement	- 13 297,36 €	xxxxxxxxxxxx	54 755,30 €	41 457,94 €
fonctionnement	66 721,48 €	55 000,00 €	43 156,94 €	54 878,42 €
TOTAL	53 424,12 €	55 000,00 €	97 912,24 €	96 336,36 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019, tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de :

prélever la somme de 40 000 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du Budget 2020, article 1068 réserves.

d'inscrire la somme de 14 878.42 € en excédent de fonctionnement du Budget 2020, article 002 résultat de fonctionnement reporté

D2020.04

EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2019 : lotissement de la Bédénnerie

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement de la Bédénnerie dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), conforme au compte de gestion 2019 de Madame le Trésorier de CHATEAU GONTIER, lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement		BEDENNERIE	
dépenses	166 363,34 €	dépenses	147 486,27 €	solde	254 423,76 €
recettes	169 942,17 €	recettes	161 364,29 €	17 456,85 €	
excédent de clôture	3 578,83 €	excédent de clôture	13 878,02 €		
excédent antérieur	118 331,20 €	excédent antérieur	118 635,71 €		
Résultat cumulé	121 910,03 €	Résultat cumulé	132 513,73 €		
prélèvement proposé		prélèvement proposé		254 423,76 €	

Soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2018		2019	
investissement	118 635,71 €	xxxxxxxxxxxx	13 878,02 €	132 513,73 €
fonctionnement	118 331,20 €	- €	3 578,83 €	121 910,03 €
TOTAL	236 966,91 €	- €	17 456,85 €	254 423,76 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019, tel que présenté ci-dessus,

DECIDE de reporter au budget primitif 2020 à :

l'article 001 : report de l'excédent d'investissement : 132 513.73 €

l'article 002 : report de l'excédent de recettes de fonctionnement : 121 910.03 €.

D2020.05

Vote des Taux des impôts directs locaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le budget primitif de COUDRAY,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition concernant :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

- taxe d'habitation : 18.34%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.35%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.41%

CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération.

D2020.06

Subventions communales

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

VOTE les subventions comme suit :

ADMR DE BIERNÉ	1 235 €
AFN prise en charge des musiciens et gerbes	170 €
ASSOCIATION DE L'ÉCOLE	3 665 €
Associations Sud Mayenne précarité	150 €
BASKET ASSOCIATION DE COMMUNES	225 €
CAUE imposé	70 €
Club des amis	645 €
COMICE AGRICOLE DE BIERNÉ	30 €
COUDRAY PÉTANQUE	160 €
GROUPEMENT DE DÉFENSE contre ennemis des cultures paie la cotisation au FDGDON	150 €
JEUNE GARDE :	1 600 €
PEP PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT école	15 €
PRÉVENTION ROUTIERE école	15 €
Solidarité Paysans 53	60 €
UAC Union des Associations de COUDRAY	550 €
Véloce Club de Château-Gontier course	350 €
CNVVF	90 €
AMRF Association des Maires Ruraux de France	50 €

D2020.07

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Les services du contrôle de la légalité ont fait une observation concernant la délibération n° D 2019.46 du 4 décembre 2019 relative à la création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), transmis par voie dématérialisée le 6 décembre 2019.

Cet acte appelle l'observation suivante : à la lecture de cette délibération, et plus précisément son article 5 relatif aux modalités de maintien ou de suppression du RIFSEEP, il apparaît une absence d'information concernant les 9 mois suivant les 3 premiers mois en cas de congés de maladie ordinaire. Il y a donc lieu de compléter la délibération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
COMPLETE la délibération n° D 2019.46 du 4 décembre 2019, précisément son article 5 relatif aux modalités de maintien ou de suppression du RIFSEEP par :

- **En cas de congé de maladie ordinaire :**

L'autorité territoriale décide le maintien du RIFSEEP pendant 3 mois.

L'autorité territoriale décide qu'il n'y a pas de régime indemnitare versé à compter du 4^{ème} mois pour la maladie ordinaire.

D2020.08

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS commune et lotissement de la Bédénnerie

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité
VOTE le budget primitif de :

1. la commune de COUDRAY à :
 - a. Fonctionnement en dépenses et recettes : 662 000 €
 - b. Investissement en dépenses et recettes : 460 000 €
2. Du lotissement de la Bédénnerie
 - a. Fonctionnement en dépenses et recettes : 273 400 €
 - b. Investissement en dépenses et recettes : 430 000 €

CHARGE le maire de l'exécution des budgets primitifs 2020 de la commune et du lotissement de la Bédénnerie.

D2020.09

Demande de subvention Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – sécurisation des établissements scolaires

Par la circulaire du 25 Novembre 2015 et les instructions des 22 Décembre 2015, 29 Juillet 2016 et 29 Septembre 2016, les ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et de l'agriculture ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour sécuriser les établissements scolaires, notamment les écoles. Ils ont présenté le 24 Août 2016 le dispositif de sécurité renforcée dans les écoles. Dans ce cadre, grâce à l'abondement du fonds interministériel de prévention de la délinquance décidé par le gouvernement, des travaux urgents de sécurisation des établissements scolaires peuvent être soutenus financièrement par le F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Une subvention pourra être attribuée dans le cadre de deux types de travaux :

- ✓ Travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante tels que :

- vidéo-protection dont les implantations envisagées devront impérativement s'intégrer à l'établissement scolaire et seront notamment destinées à couvrir ses différents points d'accès névralgiques ;
 - portail, barrière, clôture (réalisation ou élévation), porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti-flagrants et barreaudage pour les fenêtres en rez-de-chaussée.
- ✓ Travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments :
- mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie),
 - mesures destinées à la protection des espaces de confinement (systèmes de blocage des portes, protections balistiques...).

La commune de COUDRAY a déjà mené une réflexion sur la Sécurisation de ses bâtiments scolaires.

Cette opération permettrait ainsi d'anticiper les menaces sur la sécurité des locaux publics scolaires et de mener des opérations concrètes de sécurisation.

ALGLASS	Préau vitrage renforcé maternelle	:	3 206.91€ ht (3 848.29 € ttc)	
AUBERT	Alarme incendie maternelle	:	2 030.00 € ht (2 436.00 € ttc)	
	Alarme confinement maternelle	:	1 090.00 € ht (1 308.00 € ttc)	
POINT P	clôture	Primaire	:	770.00 € ht (924.00 € ttc)
		primaire	:	1 133.47€ ht (1 360.16 € ttc)

Soit une enveloppe globale pour la sécurisation des écoles est estimée à 8 227.38€ ht (9 872.86€ ttc) € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation de ce projet de sécurisation des écoles maternelle et primaire pour un coût de 8 300 € ht.

SOLLICITE l'attribution de la subvention « Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) » au taux de 50%,

AUTORISE la recherche et la sollicitation de toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de concourir au financement de ce projet;

ENGAGERA les travaux à réception de la notification de l'attribution de subvention au titre du FIPD.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

D2020.10

aménagement sécuritaire routes d'Argenton et de Daon : avenant n° 1 au marché de travaux de l'entreprise EUROVIA

le Maire rappelle que le marché initial s'élève à 98 770.55€ ht, soit 118 524.66€ ttc.

Lors des travaux, les élus ont pris des décisions, qui engendrent des

- moins-values pour un montant de 3 197.39 € ht sur la tranche ferme,
- plus values pour un montant de 7 062.00 € ht sur la tranche conditionnelle avec l'accord du Conseil Départemental.
- Soit une plus-value globale de 3 864.61 € ht sur l'ensemble du marché.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

PREND acte d'une plus-value globale de 3 864.61 € ht sur l'ensemble du marché.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise TRACAGE SERVICE pour un coût global de 3 864.61 € ht. Le nouveau montant global du marché (tranches ferme et conditionnelle) s'élève ainsi à 102 635.16€ ht, soit 123 162.19 € ttc.

Compte administratif 2019 commune : section investissement

DEPENSES					2019	RECETTES				
désignation	report 2018	crédits	BP	CA		CA	BP	crédits	report 2018	désignation
déficit commune	-13 297,36 €	13 297,36 €								excédent commune
capital emprunts		18 000 €		17 840,13 €		55 000,00 €		55 000 €		prél 2018
amortissement		900 €		900,00 €		31 820,20 €		31 900 €		amortissement
travaux régie		10 000 €				84 809,00 €		80 000 €		Fctva
caution logements		802,64 €						1 000 €		caution logements
						3 171,90 €		1 100 €		taxe d'aménagement
moins values sur cession				1 715,53 €		1 815,53 €				transfert de section
						290,00 €				plus value sur cessions
TOTAL		43 000 €	43 000 €	20 455,66 €		176 906,63 €	169 000 €			
MATERIEL report										
Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité		12 000 €		11 850,87 €				6 000 €		Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité
meublel extérieur		4 300 €		8 278,21 €		484,80 €				FCATR fonds de livres
divers	400,00 €	65 300 €		183,96 €						
CCPCG abelium				3 000,00 €						
coudriers - restaurant scolaire armoires réfrigérées positive				3 964,80 €						
	400,00 €	81 600 €	82 000 €	27 277,84 €		484,80 €	6 000 €			
VOIRIE report										
potelets		4 397,00 €		4 396,80 €						
aménagement sécuritaire RD148 - 22		256 428 €		128 371,50 €		12 000,00 €		43 000 €		detr
voirie 2019		18 175 €		18 068,40 €		7 800,00 €		10 000 €		amende de police
Aménagement Bédennerie parc animalier		5 000 €		2 879,86 €		22 500,00 €		54 000 €		conseil départemental RD148
Bédennerie haie bocagère				864,61 €		9 069,00 €		18 000 €		FUV (2018 et 2019)
divers		15 000 €								subvention haie bocagère
		299 000 €	299 000 €	154 581,17 €		51 369,00 €	125 000 €	125 000 €		

Bâtiments commu.									
chaufferie bois	28 700 €			19 750,31 €		5 821,07 €		25 000 €	DETR
Club house du club de Football portes de douches vestiaires		3 000 €		3 001,80 €				75 000 €	LEADER
EGLISE porte, sono		8 000 €		1 982,00 €		12 606,30 €		32 143 €	REGION
divers		13 300 €						3 000 €	FCATR
COUDRIERS étude faisabilité				972,00 €		20 527,00 €		22 400 €	DEPARTEMENT contrat territoire
						15 061,28 €		19 500 €	CERTINERGY
	28 700 €	24 300 €	53 000 €	25 706,11 €		54 015,65 €	177 000 €	141 900 €	35 100 €
TOTAL	29 100 €	447 900 €	477 000 €	228 020,78 €		282 776,08 €	477 000 €		35 100 € TOTAL
POPULATION	883								